

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de				Arrivées à											
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC		BORDEAUX		PÉRIGUEUX		PARIS	
10 h. 25 ^m matin.		4 h. 40 ^m matin.		6 h. 45 ^m matin.		7 h. 17 ^m matin.		7 h. 50 ^m matin.		9 h. 11 ^m matin.		11 h. 42 ^m matin.		9 h. 52 ^m matin.		12 h. 51 ^m matin.	
5 h. » soir.		1 » 00 ^m soir.		2 » 41 ^m soir.		3 » 52 ^m soir.		4 » 18 ^m soir.		5 h. 17 ^m soir.		8 h. 10 ^m soir.		5 » 45 ^m soir.		4 » 39 ^m soir.	
10 h. 21 ^m »		5 » 45 ^m »		7 » 39 ^m »		9 » 22 ^m »		9 » 41 ^m »		— » — »		4 h. 41 ^m matin.		11 » 7 ^m »		2 » 58 ^m soir.	

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. »^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 30 Octobre.

La gravité de la situation créée par les décrets du 29 mars devient chaque jour plus évidente ; elle éclate dans les mille incidents qu'ils provoquent à Paris et en province : démissions de magistrats, de commissaires de police, désordres, arrestations, cris séditieux, manifestations royalistes. Dans la presse le ton de polémiques est d'une acrimonie sans exemple, et certains jettent déjà le mot sinistre de *guerre civile*. Par surcroît, les tribunaux eux-mêmes, qui devraient planer au-dessus des querelles religieuses ou politiques, se mettent en hostilité ouverte les uns contre les autres, appliquant un même texte de loi : ici, pour les congrégations contre le gouvernement ; là, pour le gouvernement contre les congrégations.

Et, si, monté que soit le diapason, il est loin d'avoir atteint le sommet de la gamme. Il montera d'avantage pour peu que le ministère s'attarde dans la lutte qu'il a entreprise. Or, il ne paraît guère que le ministère veuille enrayer.

« Que sera-ce le jour, dit la *Liberté*, — c'est peut-être demain — où les congrégations visées seront expulsées de leurs couvents ? Il est malheureusement probable qu'elles ne se borneront pas à une protestation platonique. Les religieux ne céderont véritablement qu'à la violence, et, si l'on songe à l'état des esprits dans certains centres, l'exaltation atteignant au paroxysme, il est à craindre que l'autorité ne soit impuissante à empêcher des désordres. »

« Vous avez voulu faire, s'écrie la *France*, une expérience que nous avons déconseillée et que nous redoutions. »

Achevez donc ce que vous avez commencé et qu'on en voie les résultats. Vous vous y êtes engagés d'honneur, et vous ne pouvez passer votre héritage à d'autres.

Débarressez-nous, ministère Ferry, de cette fastidieuse question des décrets.

Au lieu de préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, vous préférez avoir un code spécial pour l'Eglise.

Vous consacrez ainsi le privilège et vous vous engagez dans l'arbitraire.

Vous attardez la République parce que vous barrez la route de la liberté.

Les difficultés au milieu desquelles s'agit le gouvernement sont inextricables et elles s'accroîtront à mesure qu'il approchera de la rentrée des Chambres. Celles-ci comprendront alors combien M. de Freycinet était sagement inspiré et combien peu l'ont été ceux qui, après l'avoir combattu, l'ont finalement renversé.

La polémique s'envenime sur l'affaire de Cissey. Les intransigeants de toute couleur... vivant sur les poursuites à exercer contre le Général de Cissey, tressaudent en ce mo-

ment sous les lanières de M. Emile de Girardin.

« Je suis, s'écrie le célèbre polémiste, aussi passionnément et aussi justement attaqué par la *Justice*, l'*Intransigeant*, le *Mot d'Ordre*, la *Commune* et le *Petit Parisien*, que l'est M. Gambetta, à la parole duquel MM. Henri de Rochefort et Félix Pyat doivent leur retour dans la patrie. Les attaques, les calomnies, les injures sont une gymnastique. Il y avait longtemps qu'elles me laissaient dans l'oubli ; ma plume de fer se rouillait.

Adversaires et insulteurs, je vous remercie. Continuez ! La vérité n'aura qu'à y gagner et l'ombre qu'à y perdre. »

Et M. de Girardin entre aussitôt en campagne, frappant à droite et à gauche la meule qui hiole contre le général sans formuler aucune preuve.

M. le général de Cissey, dans sa lettre du 15 octobre adressée à M. le général Farre, ministre de la guerre, demandant hautement et instamment « au gouvernement d'ordonner une enquête sur ses actes », ce que réclament MM. Laisant et Le Faure, tous les deux députés ; cette enquête devant conséquemment avoir lieu sans opposition, que devait faire un journal impartial, qui, sous l'impression et sur l'autorité des plaidoiries de M^e Allou et Lachaud, avait eu le tort d'accueillir contre deux personnes qui n'étaient pas parties au procès Westyng-Jung les imputations les plus graves articulées sans aucune preuve ?

— Il devait attendre le résultat de l'enquête et, jusqu'à ce qu'elle ait eu lieu, se borner à la publication impartiale des documents pour et contre.

Je n'ai rien demandé de plus au journal que je m'efforce de tenir en garde contre les allégations diffamatoires qui trouvent trop facilement accès dans la presse, si avides d'informations, que le temps de les contrôler lui manque trop souvent.

Il n'est pas sans exemple que ces allégations aient été des calomnies.

Qui la calomnie a-t-elle épargné ? Qui épargne-t-elle ?

Est-ce que, notamment, malgré toute l'impétuosité que la *France* mit à le défendre, seule dans toute la presse parisienne, l'honorable député de Marseille, M. Rouvier, ne faillit pas succomber sous la calomnie la plus odieuse, accusé par la presque unanimité des témoins accusateurs, provoqués et savamment accumulés par un juge d'instruction hostile ?

Est-ce que la semaine dernière encore elle ne s'attaquait pas à l'honorable M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat des beaux arts, et à son chef de cabinet ?

Est-ce qu'elle a épargné le colonel Jung lui-même ? A-t-il suffi que le général Ney, duc d'Elchingen, et M. de Westyng l'accusassent d'avoir « livré au gouvernement allemand les plans de mobilisation de l'armée française » pour que l'abominable accusation, reconnue fautive judiciairement, fût vraie ?

Quel motif a-t-on de croire que les conclusions dont le général de Cissey est accusé, sans preuves, par des journaux qui ont reculé toutes les bornes connues de l'outrage, ne sont pas des calomnies ?

Qu'est-ce donc que l'impartialité d'un jour-

nal si, après avoir ouvert la porte à deux battants à l'accusation, il la ferme hermétiquement à la défense ?

Ayant les convictions que j'ai, relativement aux imputations qui ont pris naissance dans le procès Westyng-Jung, et que je n'hésite pas à qualifier de mensongères, c'était le moins que j'avais le devoir et le droit d'exiger.

EMILE DE GIRARDIN

Extrait du Journal la *Patrie* :

LES ÉTATS DE SERVICES DU GÉNÉRAL DE CISSEY

CISSEY (Ernest-Louis-Octave Courtot de), élève à l'école spéciale militaire en 1830. — Sous-lieutenant en 1832. — Sous-lieutenant à l'École d'application d'état-major en 1833. — Lieutenant d'état-major en 1835. — Capitaine en 1839. — Chef d'escadron en 1845. — Lieutenant-colonel en 1850. — Colonel en 1852. — Général de Brigade en 1855. — Général de division en 1863. — Grand-croix de la Légion d'honneur en 1871. — Directeur des affaires militaires et maritimes au ministère de l'Algérie et des colonies en 1869. — Commandant le 2^e corps de l'armée de Versailles en 1871. — Membre de l'Assemblée nationale en 1871. — Ministre de la guerre en 1871. — Chargé du commandement du 7^e corps d'armée en 1873. — Commandant du 9^e corps d'armée et de la 13^e division militaire en 1873. — Ministre de la guerre en 1874.

Campagnes : 1836 à 1838, 1840 à 1854 en Algérie ; 1854-1855, Orient ; 1856-1858, Algérie ; 1870-1871, contre l'Allemagne (fait prisonnier à Metz) ; 1871, à l'intérieur.

Total : 40 campagnes.

Quatorze citations aux armées d'Algérie, d'Orient et du Rhin.

On lit ce matin dans la *Vérité* :

« Nous sommes en mesure d'affirmer que le général Farre a fait une enquête sur les agissements de M. de Cissey, alors qu'il était ministre de la guerre. L'enquête terminée, elle a été placée sous les yeux de M. Gambetta, et c'est alors seulement qu'il a été décidé que le général de Cissey ne serait l'objet d'aucune poursuite. »

L'attitude du *Temps* n'est pas moins réservée.

La conduite des intransigeants l'indigne :

« On croirait, dit-il, à voir la joie sauvage dont exulte la presse intransigeante, qu'il serait on ne peut plus heureux pour elle et pour nous de trouver un traître dans ce vieux général de soixante-dix ans ; il aurait même quelques complices, beaucoup de complices, que cette joie deviendrait du délire. Pour l'amour de Dieu ou, si l'on veut de l'humanité, pour l'amour de la justice et du bon sens, qu'on attende, avant de condamner ce soldat, d'avoir lu de lui ces deux lignes avec lesquelles nous ne savons plus quel ministre ou quel lieutenant de police se chargeait de faire pendre un homme. »

Informations

M. de Freycinet vient, d'envoyer une consultation à un ingénieur distingué de Saint-Etienne. Ce dernier lui avait écrit pour savoir si son programme des grands travaux publics recevrait son exécution :

« L'exécution, répond M. de Freycinet, en sera ponctuellement poursuivie. Vous pouvez avoir toute confiance en mon successeur, M. Sadi-Carnot. C'est

mon élève, et il a été pour moi un collaborateur aussi dévoué que distingué. Il ne laissera périçier aucune partie de l'œuvre commencée. »

Toutes les lois principales sont aujourd'hui votées, les services sont organisés et il ne dépend, pour ainsi dire, plus de personne d'arrêter le développement des travaux. »

On assure que des poursuites vont être exercées contre M. Charrette à l'occasion d'un discours séditieux qu'il aurait prononcé à La Roche-sur-Yon, dans le banquet en l'honneur de l'anniversaire de la naissance du comte de Chambord.

Des poursuites judiciaires seront également exercées, en vertu de l'article 322 du Code pénal, contre les journaux qui auront outragé les conseils académiques à l'occasion des décisions que ces assemblées ont été appelées à prendre à l'égard des établissements d'instruction appartenant aux jésuites et dont la transformation ne convient pas à M. Jules Ferry.

Le fils de l'éminent homme d'Etat qui est à la tête du cabinet britannique, M. Herbert Gladstone, dans un discours à ses électeurs, a prononcé un mot qui concerne notre pays et qui est bien fait pour étonner.

En examinant les questions de politique extérieure, l'honorable député s'est naturellement occupé de la Grèce, et, à cette occasion, il a dit « qu'il appartient à la France de prendre l'initiative pour le règlement des affaires helléniques, et qu'elle la prendra. »

Voilà une affirmation qui paraît, à bon droit, étrange.

Une dépêche de Vannes annonce que M. Albert Caradee, conseiller général du Morbihan, bâtonnier de l'ordre des avocats de Vannes, a été suspendu pour deux mois de ses fonctions d'adjoint de sa commune, parce qu'il était au collège des jésuites, comme conseiller du directeur, pendant l'inspection académique.

Paris, 29 octobre.

L'exécution des décrets a commencé à Marseille ce matin, les Capucins, ont été expulsés, les portes forcées, les nombreuses personnes qui assistaient les Capucins ont opposé une violente résistance. Le marquis de Carliolis et Dubosc, rédacteur du *Citoyen* ont été arrêtés, on leur a mis les menottes. Vive émotion dans la ville.

Les décrets ont été exécutés ce matin à Perpignan et à Céret.

Les Récollets d'Avignon ont été expulsés, les portes forcées, les barricades de l'intérieur renversées. Ceux de Rennes ont été également expulsés. Aucune mesure n'a été prise aujourd'hui à Paris.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Le Crédit du Lot.

Nos abonnés recevront avec le journal une circulaire annonçant l'émission de six cents actions nouvelles de la Société : *Le Crédit du Lot*. Nous n'avons pas pour habitude de prêter

le concours de notre journal pour prouver des opérations de cette nature, parce que, presque toujours les Sociétés qui s'adressent à notre public nous sont absolument inconnues. Il n'en est pas de même du *Crédit du Lot*.

Fondée et établie presque à notre porte, cette Société, toute locale, est administrée par des hommes du pays dont l'aptitude et le dévouement nous sont connus et que nous avons pu apprécier dans maintes circonstances.

Il nous a été permis d'en suivre les opérations et de nous assurer que la liquidation des comptes de l'année 1880 permettra une répartition de dividende qui donnera la mesure de la prospérité de cet établissement.

Des affaires nouvelles et nombreuses, facilitées par l'augmentation du capital, devront nécessairement contribuer au développement de cette prospérité. Nous ne pouvons donc qu'engager ceux de nos lecteurs qui ont des placements de fonds à opérer, à s'adresser au *Crédit du Lot*, et à souscrire aux actions nouvelles qui seront émises le 4 novembre prochain.

Etude statistique sur la population du Lot.

(Suite et fin).

Cette diminution de la population n'est pas un mal nouveau dans notre pays; on n'a pour s'en convaincre, qu'à jeter un coup d'œil sur l'état de la population des arrondissements et du département entier à chaque recensement opéré depuis 1801 (1). On y voit que le nombre des habitants du département du Lot a constamment augmenté de 1801 à 1851; il a baissé pendant les cinq années suivantes, pour se relever en 1861, et depuis lors il baisse toujours. On peut se rendre compte par le calcul que si notre population avait continué à augmenter comme elle l'a fait pendant les cinquante premières années, elle aurait été à la fin du XIX^e siècle, de 330,000 habitants, tandis que si elle poursuit sa marche actuelle, elle sera à peine de 250,000, c'est-à-dire inférieure même à celle qu'il y avait en 1801.

Nous allons essayer de rechercher les causes de cette fâcheuse situation.

Si nous examinons d'après les documents officiels, les nombres de naissances et de décès et de mariages survenus chaque année dans le département du Lot depuis 1809 (2) jusqu'à 1879, nous verrons tout d'abord que dans la seconde moitié de ce siècle il arrive assez fréquemment que les décès l'emportent sur les naissances. C'est justement dans cette seconde moitié, depuis 1851, que la population a commencé à diminuer; cependant si on fait le total des naissances et celui des décès de 1851 à 1876, on trouve que le premier surpasse le second de 2,430. Par suite de cet excédant la population aurait dû augmenter, bien lentement, il est vrai, mais enfin la statistique devrait avoir à signaler une augmentation, au lieu de la diminution de 49,712 habitants qui résulte des recensements. Il faut donc chercher ailleurs, la cause de cet énorme décroissement, et cette cause n'est pas difficile à trouver: c'est l'émigration.

Tout le monde sait que depuis longtemps la population a une tendance à se porter des campagnes vers les villes et des petites villes vers les grandes. De 1801 à 1876, la population de Paris a quadruplé, celle de Lyon et de Marseille a triplé, beaucoup d'autres villes, surtout les villes manufacturières, ont subi des changements encore plus considérables. (3) Ces agglomérations prodigieuses ne peuvent évidemment se former qu'aux dépens de la population des campagnes et des villes non industrielles. Aussi le département du Lot a-t-il perdu, comme nous l'avons dit, de 1851 à 1876, un total de 49,712 habitants; en ajoutant à ce nombre les 2,430 qui représentent l'excédant des naissances, on voit que dans les 25 années considérées nous avons perdu 22,142 habitants par l'effet de l'émigration, ou, pour mieux dire, par l'excès de celle-ci sur l'immigration (1).

(1) L'arrondissement de Montauban faisait partie en 1801 du département du Lot, dont il a été détaché par un sénatus-consulte du 2 novembre 1808. Nous ne tenons compte que des trois arrondissements qui composent le Lot depuis cette époque.

(2) Epoque où le département du Lot a été réduit à ses limites actuelles.

(3) Population de quelques villes en 1801 et en 1876.

Paris.....	516,900	1,988,800
Lyon.....	109,500	342,800
Marseille.....	118,100	318,800
Le Havre.....	16,000	92,000
St-Etienne.....	46,300	126,000
Roubaix.....	8,000	83,600
Denain.....	900	14,400
Comentry.....	600	12,900

(4) Encore sommes-nous un peu au-dessous de la vérité, car si les émigrants étaient restés dans le pays, ils auraient sans doute augmenté en nombre par l'excédant des naissances sur les décès.

Notre département reçoit en effet un certain nombre d'immigrants, nombre très inférieur en général à celui des émigrants, mais qui cependant l'a emporté sur ce dernier pendant certaines périodes. Il est impossible de savoir quelle est l'importance de ces deux mouvements contraires; mais on peut, en comparant les recensements avec le mouvement de la population, se rendre compte de l'excès de l'un sur l'autre dans l'intervalle de deux recensements. Nous avons fait des calculs à cet égard, de 1820 à 1876. On voit par exemple que de 1820 à 1826, l'excédant des naissances sur les décès a été de 7,539, et cependant la population n'a augmenté que de 5,319; il y a donc une différence de 2,220 personnes dont la disparition doit être attribuée à l'excédant de l'émigration sur l'immigration. Prenons un autre exemple. De 1856 à 1861, les naissances n'ont dépassé les décès que de 590; l'augmentation constatée par le recensement a été de 1809; il faut donc qu'il y ait eu plus d'immigrants que d'émigrants, et on trouve la différence en retranchant 590 de 1809, resté 1219. Au total, de 1820 à 1876, nous avons perdu de ce chef 32,426 habitants.

Afin de réunir ensemble tous les faits qui peuvent influer sur la population, nous avons recherché scrupuleusement les moyennes annuelles des naissances, des décès et des mariages pour 1,000 habitants pendant chacune des périodes qui séparent deux recensements. On voit d'abord que la moyenne des décès, à part quelques oscillations, n'a pas varié notablement depuis 1820; elle est d'environ 23 par 1,000. Il n'en est pas de même des naissances, dont la proportion a baissé d'une manière à peu près constante, de 27 à 22,6 par 1,000 habitants. Si on était tenté d'attribuer cette diminution à une moindre proportion de mariages, la colonne voisine prouverait qu'on se trompe; les mariages ont une certaine tendance à augmenter. La moyenne annuelle est d'environ 7 1/2 par 1,000 habitants; de 1872 à 1876 elle a atteint son maximum qui est de 8,4.

Les faits que nous venons de passer en revue prouvent que notre département est atteint, en ce qui concerne le nombre de ses habitants, de deux maux différents: l'émigration et l'infécondité croissante des mariages. Celui-ci lui est commun avec la généralité de la France, car les statistiques officielles prouvent que le nombre moyen des naissances légitimes pour chaque mariage, qui était en France de 4,2 en 1801, a constamment baissé depuis cette époque, et n'était plus que de 2,7 en 1876. Aussi la France est-elle une des nations dont la population augmente le plus lentement, ce qui pourrait avoir dans l'avenir de graves conséquences (1). Mais la grande plaie pour le département du Lot comme pour beaucoup d'autres, c'est l'émigration, qui pousse chaque année un grand nombre d'habitants vers les grandes villes, où ils sont attirés par l'espoir d'un salaire plus élevé, d'une existence plus commode, et quelquefois par des raisons moins avouables. C'est ainsi que se forment ces innombrables fourmilières humaines, où tous les faiseurs d'insurrections trouvent des armées prêtes à marcher. Pendant ce temps, tout le monde sait que l'agriculture trouve un nombre d'ouvriers à peine suffisant; nous n'insisterons pas là-dessus, les plaintes sur ce sujet étant devenues des banalités. Il y a là, ce nous semble, un grand sujet de méditation pour l'homme d'Etat et l'économiste. Trouver le moyen, sans attenter à la liberté individuelle, de retenir le labourleur à sa charrue, tel serait le problème à résoudre. Nous faisons des vœux en terminant, pour que les grands pouvoirs publics se préoccupent de ces graves questions et cherchent le remède à un mal qui a pour double effet de dépeupler les campagnes et d'agrandir encore des centres déjà trop peuplés.

A. COMBES.

(1) La population exige pour devenir double, suivant M. Legoyt:

En Russie.....	50 ans.	En Belgique.....	79 ans.
En Suède.....	52	En Italie.....	84
En Angleterre.....	55	En Espagne.....	104
En Prusse.....	55	En Autriche.....	110
En Hollande.....	66	En France.....	183

Le cadavre d'un individu inconnu a été trouvé ce matin dans la rivière, sous le Pont de Louis-Philippe; il paraît avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. Cet homme était âgé d'une cinquantaine d'années. Il n'était vêtu que d'un pantalon, un tricot, un gilet, privé de toute chaussure. Il a été porté à l'hospice par les soins de la police. Le corps n'offrait aucune trace de contusions ni de violences.

Un cas de fécondité assez extraordinaire: Mme Delom, de St-Pardoux, canton de Figeac, a mis au monde, le 15 octobre courant, quatre enfants mâles: trois vivants, le quatrième mort-né.

On écrit de Périgueux, 25 octobre. — Le *Courrier de la Dordogne*, journal légitimiste,

est poursuivi pour délit d'offense au président de la république.

THEATRE DE CAHORS.

L'excellent directeur Saint-Sarnain avait oublié jeudi de mentionner sur l'affiche l'agréable intermède de la *Pluie*. Les dames de la ville, qui n'aiment pas ce hors-d'œuvre, ont voulu ménager leurs parapluies et leurs socques, et cette louable économie nous a privé du bonheur de les voir, pas les socques, les dames. — A part cette malencontreuse éclipse, la salle était assez bien garnie pour un jeudi, et le rideau s'est levé sur une petite comédie, *Après le bal*: c'est un acte léger et spirituel de Siraudin, ce charmant vaudevilliste-confiseur qui a répandu autant de gaietés sur les scènes parisiennes que de bonbons dans ses cornets dorés et parfumés. Monsieur et Madame *Philis* ont enlevé lestement cette joyeuse saynète. M. *Philis* réservait du reste tout son talent scénique, tout son entrain et tout son diable au corps pour cette autre comédie du même Siraudin, les *Domestiques*, qui sont une étude curieuse des classes inférieures du monde parisien. Trois actes, trois éclats de rire, le dernier surtout, qui cependant n'a pas été, ce me semble, aussi franchement provoqué par les interprètes, que les deux premiers. Mais avec-vous remarquer l'aisance, la sûreté de réplique, l'aplomb irrésistible de M^{me} *Barthélemy*? elle a illuminé la scène autant par le feu de ses saillies et la hardiesse de ses poses, que par l'éclat de ses yeux noirs et la mobilité spirituelle de sa physionomie. Est-ce une illusion de la rampe et me trompé-je sur la couleur de ses yeux? Si j'avais consulté, à cet égard, M^{me} *Détaille* qui a bien rendu son rôle amphigoune de *Cécile*, elle m'aurait répondu dans ce langage hyperbolique et mystérieux que les auteurs lui ont prêté: l'illusion est une fleur de l'âme qu'il faut laisser aux poètes! Les autres rôles de femme ont été convenablement remplis, surtout celui de Virginie Durosel, Madame *Liénard*, une mère noble parfaite, d'une tenue excellente, sobre de gestes, correcte dans son maintien et dans ses allures.

La Soubrette *Mélanie*, Madame *Caillemer*, est peut-être un peu timide et regarde assez souvent, je ne sais trop pourquoi, le trou du souffleur... mais dans un rôle secondaire, comment se prononcer définitivement?

Maintenant, à votre tour, messieurs les hommes, que je vous distribue des couronnes, des accessits ou des encouragements.

A vous la pomme, maître *Joseph-Philis*. Vous êtes un audacieux domestique, hardi dans ses apostrophes que vous savez très bien annoncer par d'obsequieuses politesses. — Monsieur *Durosel-Caillemer*, votre maître, est un vieux Céladon qui prodige son cœur et surtout sa bourse à une jolie parfumeuse invisible de je ne sais plus quel passage parisien, et vous le menez joliment par le bout du nez. Il n'y a pas un reproche à faire à M. *Caillemer* qui a interprété ce rôle avec beaucoup de vérité et de naturel, Monsieur *Philis*, comme je l'ai dit précédemment, a eu le diable au corps; c'est un comique... sérieux et qui nous promet dans la suite de bien joyeuses soirées.

Le rôle d'*Oscar* est un rôle ridicule, et M. *Queyla* a eu le tort de l'exagérer un peu: *Oscar* est un type, une caricature si vous voulez, mais qu'il ne fallait pas charger outre mesure; Quoiqu'il en soit, le spectateur n'a pas fait ces nuances, et il a été très satisfait de M. *Queyla*, qui a atteint le but désiré: il a fait rire. Je suis persuadé que dans ses autres rôles d'amoureux, cet artiste nous montrera de sérieuses qualités.

Un bon accessit à M. *Emeric*, le domestique *François*, un type bien vrai de ces laquais grands seigneurs, qui, à l'occasion, endossent la peau du lion du maître, sans s'inquiéter du bout d'oreille d'âne qui s'échappe toujours de leur chapeau galonné.

Et le rideau s'est baissé sur les *Domestiques* au bruit des applaudissements. Il ressort de cette charmante comédie une morale utile, quoique un peu banale: c'est qu'il ne faut jamais faire de ses domestiques des confidents de tragédie, les initier dans ses amours, surtout dans ses amours séniles, et, principalement ne jamais se mettre dans la nécessité de leur emprunter de l'argent. Cela peut avoir des inconvénients...

Bonne soirée théâtrale qui en réclame d'autres. Vrais artistes qui ont droit à l'accueil empressé du public.

Compliments à M. Saint-Sarnain qui a compris que la qualité vaut toujours mieux que la quantité. Quatre actes charmants et fin du spectacle à onze heures. Puissants attrails.

GRINGOIRE.

A propos, j'oubliais de vous dire qu'à la sortie du théâtre, la pluie a recommencé: c'est une circonstance atténuante de plus pour des dames.

* * *
Spectacle du dimanche 31 octobre.

LA CLOSERIE DES GENETS

Drame en 5 actes et 7 tableaux.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 23 au 30 octobre.

Naissances.

Calvet, Germain, aux Mathieux.
Lestandie, Marie, cours Vaxis, 4.
Vidal, Paul, rue St-Barthélemy, 37.
Blanchard, Jean, rue Fénélon, 40.
Marie, Marie, rue Port-Bullier, 19.

Mariages.

Pouget, Julien, et Boutet, Marie.

Décès.

Calvet, Germain, 11 heures, aux Mathieux.
Paganel, Jean, âgé, 75 ans, rue des Boulevards, 14.
Alix, Lucie, cout., 45 ans, Impasse St-Urcisse.
Garguel, Marie, prop., 65 ans allées Fénélon, 4.
Durand, Jean, serrurier, 70 ans rue du Chateau.
Mourie, Jean, chiffonnier, 62 ans (Hospice).
Delmas, Louis, 2 mois, Impasse St-Laurent, 4.
Couderec, Clotilde, 7 mois (Hospice).
Javer, Salvador, ecclésiastique, Espagnol, 78 ans rue St-Barthélemy.

Dernières Nouvelles

— Le *Siècle* dit que M. Constans n'attendra pas la décision du tribunal des conflits pour frapper un certain nombre de congrégations.

— Le *XIX^e Siècle* déclare que la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat souffre pour le moment des objections, mais qu'elle est plus aisément réalisable, dès aujourd'hui, que le principe du prêtre hors de l'école.

— Parlant du banquet de la Roche-sur-Yon, le *National* dit que les fauteurs de la guerre civile doivent être traduits en cour d'assises.

— L'*Union* dit: « Nous ne sommes encore qu'au prélude de la crise provoquée par la guerre religieuse. Il y a dans les âmes honnêtes et françaises des frémissements qui annoncent l'heure des revanches nécessaires: le drapeau blanc est le drapeau de la justice, mais de la justice qui apaise et réconcilie et qui exige parfois que l'on frappe. »

— On assure que le *Gaulois* sera poursuivi pour reproduction du discours du général Charrette. La poursuite aura lieu devant la cour d'assises.

— La *Liberté* dit que le gouvernement a résolu de prendre des mesures pour empêcher toute manifestation de nature à agiter le pays.

— L'*Union* annonce que M. Constans a reçu hier, une nouvelle protestation des Carmes.

— M. de Girardin, dans la *France*, riposte vivement aux attaques de l'*Intransigeant* au sujet de l'affaire de Cisse. Il dit: « La liberté dont usent certains journaux n'est pas la liberté de discussion, mais la liberté de l'injure. C'est à dégoûter d'appartenir à une profession qui se respecte si peu. »

M. de Girardin dément la démission de la rédaction de la *France*.

— Le *Siècle*, relevant un article publié, hier, par l'*Union*, dit: « L'imponibilité de pareils articles, prouve la force de la République. »

— Le *Monde* dément catégoriquement le bruit du rappel du nonce.

— Le *Journal des Débats* constate que la récente allocution du pape doit anéantir les dernières illusions sur une transaction possible avec le Vatican.

Les paroles du pape sont la négation du droit moderne.

Judi ont été rédigées, au nom de M. le général Courtot de Cisse, les assignations concernant les journaux que l'ex-commandant en chef du 11^e corps d'armée entend poursuivre, le *Petit Parisien* et l'*Intransigeant*.

C'est le jeudi 25 novembre que ce grave débat viendra devant le tribunal correctionnel.

Marseille, 29 octobre.

L'exécution des décrets continue chez les capucins. Trois portes barricadées ont été successivement enfoncées. Les agents ont reçu quelques briques lancées par-dessus le mur. Derrière la troisième porte, 700 personnes environ ont été expulsées.

M. Lombardon, avoué, a été arrêté; on lui a mis les menottes. La foule lui a fait une ovation à la sortie du couvent.

M. de La Chambre a été également arrêté. M. Joseph Dubosc, rédacteur du *Citoyen*, arrêté, s'adressant aux gendarmes, leur a dit: « Souvenez-vous que vous avez été fusillés avec les dominicains et les capucins par les communards de la Roquette. »

Assitôt les cris de : « Vive les gendarmes ! » se font entendre. La police fait évacuer la rue. Par un certain nombre de fenêtres on jette de l'eau sur les agents de police. La foule est repoussée sur le cours Devilliers. Les personnes arrêtées seront jugées demain.

Avignon, 29 octobre.
Ce matin, à 6 heures, dix brigades de gendarmerie et toutes les escouades, de gardiens de la paix d'Avignon se sont dirigés, avec les trois commissaires de police vers le couvent des Récollets.

Pendant qu'on abattait les portes à coups de hache, les Pères et les civils enfermés dans le couvent faisaient éclater des bombes d'alarme sur la terrasse du couvent.

La foule devint bientôt compacte. Les portes murées ont dû être abattues à coups de pioche. Les couloirs étaient obstrués par des fagots et des mardriers.

Il a fallu deux heures trois quarts pour pénétrer dans l'intérieur du couvent.

La chapelle est fermée et mise sous scellés. Un groupe de femmes des halles est venu devant les bureaux du *Révil du Midi* et du *Petit Méridional*, en criant : « A bas les fédérés ! »

Les gendarmes ont dispersé la manifestation. Quatorze personnes, dont huit femmes, ont été ar-

rêtées. Parmi ces dernières se trouve M^{me} de Vogué, qui a vivement apostrophé M. Carrère, le commandant de gendarmerie.

Des groupes nombreux stationnent dans la rue. L'émotion est encore vive.

Aix.
M. Peloux, sous-préfet d'Aix, a procédé ce matin à l'expulsion des capucins.

Rennes, 29.
Les récollets ont été expulsés vendredi matin.

Perpignan, 29 octobre.

Les décrets ont été appliqués ce matin aux capucins. L'exécution a duré deux heures.

Le supérieur a lu au commissaire central une protestation contenant la formule d'excommunication.

Foule nombreuse; aucun désordre n'a eu lieu, grâce aux mesures prises par M. le préfet.

Au dernier moment, l'évêque est arrivé et a transporté le Saint-Sacrement au collège de Saint-Louis, voisin du couvent des Capucins.

Céret.

Les capucins ont demandé l'autorisation de transporter processionnellement le Saint-Sacrement à l'église.

Les autorités ont refusé l'autorisation de la procession et la sortie du Saint-Sacrement.

Bourse de Paris

Cours du 30 octobre.

Rente 3 p. % 85 90
— 3 p. % amortissable 88,00
— 4 1/2 p. % 414,00
— 5 p. % 120 55

« Toujours désireux d'être utiles à nos lecteurs, nous croyons devoir, au moment où tout le monde pense à se prémonir contre les rigueurs de l'hiver, recommander d'une manière toute spéciale la **Maison Busquet-Jules Huc** (de Toulouse), qui, par la traditionnelle loyauté de ses relations, et sous l'impulsion de ses nouveaux Directeurs, a pris en ces derniers temps une si grande extension, et mérite ainsi d'être considérée comme la première maison du Midi. »

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès
AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

À PARIS

et

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,

Boulevard Nord, en face la Mairie à Cahors (Lot) tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère, en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison A. Le Vasseur, de Paris. (Voir aux annonces.)

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

TOULOUSE

Rue du Coq-d'Azade, 9, 11, 13

Ancienne Maison Busquet, Jules Huc

TOULOUSE

Rue des Marchands, 30, 32, 34

HENRY, BRUNEL ET BOSCH
SUCCESEURS

Magasins de Nouveautés et Fabrique de Meubles, les plus vastes et les plus importants du Midi

1880-1881 Saison d'Hiver 1880-1881

Pour répondre à la confiance de leur clientèle, ainsi qu'à l'extension toujours croissante de leurs affaires, les Directeurs de la Maison **BUSQUET-Jules HUC**, ont dû, pour la Saison d'Hiver 1880-1881, apporter plus que jamais tous leurs soins à réunir dans leurs vastes magasins (qui sont, sans contredit, les plus importants du Midi) les plus belles Nouveautés, les plus jolis modèles de **Lingerie**, de **Confections** et **Costumes** pour dames et enfants qu'aient produits les premières Maisons de la Capitale. Ils s'efforcent toujours, en outre, et pour en faire profiter leur clientèle, de trouver et de traiter des opérations réellement exceptionnelles. Aussi, les marchandises indiquées ci-dessous quoique cotées à des prix extraordinaires de bon marché, sont-elles de **bonne qualité** et d'un **excellent usage**, au contraire de bien des Maisons, qui, à des prix dérisoires de bon marché, offrent des articles absolument sans valeur et ne pouvant en de aucun usage.

La plus grande complaisance est de rigueur dans les **GRANDS MAGASINS BUSQUET** pour renseigner, échanger ou rembourser tout objet qui a cessé de plaire ou qui ne répond pas à l'attente de l'acheteur.

LAINAGES FANTASIES

Tissus mélangés et écossais toutes nuances largeur 56 c., valeur 0'45
1 fr. 20 à

Écossais haute nouveauté, tissus chaud et solide, largeur 1'35
1 m. 15, valeur réelle 2 fr. 25, à

Diagonale irisée tissus tout laine, largeur 1 m. 10, valeur réelle 2 fr. 40 à

Damassés dernière nouveautés, brochés soies p. costumes, depuis 2'60

ÉTOFFES POUR DEUIL

Cachemire d'hiver garanti à l'usage et tout laine, valeur réelle 3 fr. à

Cachemire de l'Inde, largeur 1 m. 10, valeur réelle 1'75
3 fr.

Brochés laine et soie pour garnitures, excellents tissus, des- 2'50
sins nouveaux à

COMPTOIR DES SOIERIES

Faille noire largeur 56 cent., au prix incroyable de... 2'60

Velours façonnés, toutes nuances, largeur 50 cent... 2'90

Magnifique assortiment de **Satins** princesse et mer-veillex, **Peluches** Velours unis, façonnés, ciselés, brochés et ondulés, depuis 9'50

Véridables **Cachemires** des INDES nouveaux dessins, depuis 100' »

Très grand choix de Chales tartans drapés, diagonale, anglais, etc., etc., etc. depuis 5'75

COMPTOIR DE LINGERIE

Chemises shirting à plis, garnies de dentelle 2'25

Camisoles percale à plis, garnies broderie 1'90

Cols percale, très-belles formes nouvelles... 0'60

Cols toile, dernière mode... 0'90

Jupons feutre bonne qualité... 2'90

Grande spécialité de costumes pour Enfants.

Vêtements drap toutes nuances, toutes formes et pour tout âge depuis 3'25

TROUSSEAUX ET LAYETTES
Gants de drap, belle qualité... 0'90

Gants de drap, qualité extra deux boutons... 1'45

Gants peau de Suède, première qualité... 1'45

Assortiment de Cravates Foulard Bonneterie, Bas, Chaussettes, Fichus, Encas, Parapluies, etc., etc.

COSTUMES

ET CONFECTION POUR DAMES

Rotonde cachemire ouaté, longueur 420 centimètre valeur 24'00
réelle 40 fr.

Rotonde cachemire, doublée fourrures petit gris, col castor des Indes au prix extraordinaire de... 55'00

Joli Manteau Visite drap mousse, longueur 120 cent., en loutre noir et m. arne... 18'50

Visite en beau drap noir, garnie de fourrure et d'une applique passementerie... 29'00

Belle Confection drap noir brut ou façonné, modèle élégant, garnie peluche et passementerie... 42'00

Costumes très-soignés, forme nouvelles, depuis... 40'00

Robes de Chambre molleton 1^{re} qualité, valeur réelle 18 fr. 9'75

Assortiment de fourrures de toute nature Manchons, Boas, Cols, etc., etc., etc.

Costumes pour homme coupe de 1^{er} ordre, drap hautenout, et garantie à l'usage depuis 80'00

Draps Anglais dernière nouveauté larg. 130 le mètre à... 4'75

RAYON DE BLANC

Shirting extra sans apprêt pour chemises la pièce de 18 mètres... 11'00

Flanelle toile mi-blanche, largeur 70 centimètre très bonne qualité... 1'75

Toile blanche de Courtrai, genre fin pour chemises de femme, la pièce de 15 mètres... 18'00

Serviettes blanche avec franges nid d'abeilles, la serviette... 0'25

Mouchoirs à vignettes, très-joli chiffre brodé couleur... 0'95

Services de table joli damassé blanc, 12 pe de 2 m. 50 la serviette... 23'00

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE

Linge de table et de ménage crème, tissé à la main qualité extra : 12 serviettes, longueur 90 cent., largeur 70 cent. 1 nappe, long. 2 m. 50 larg. 1 m. 60 le service... 20'00

Draps p. pensionnaires, fil mi blanchi, la paire 13'50

Draps de maître, toile fil blanche, sans couture, long. 3 m. 50, larg. 2 m. 50, la paire... 33'00

Chemises et Gilets de flanelle pour homme sur mesure.

Toutes les marchandises sont marquées en chiffre connus pour être vendues à véritable prix fixe et avec la plus sincère loyauté.

Envoi franco dans toutes la France d'échantillons et de tout achat au-dessus de 25 francs.

Grande Fabrique de Meubles classiques et de luxe, boulevard Riquet, 36. —Magasin de vente, rue des Marchands, 32.

LE CRÉDIT DU LOT

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 200,000 FR.

Elevé à UN MILLION de Fr.

PAR DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 17 OCTOBRE 1880.

SIÈGE SOCIAL : CAHORS, RUE DU LYCÉE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. SIRECH (Paul-François), Propriétaire, Ingénieur civil, Administrateur de l'hospice de Cahors, ancien Adjoint au Maire de Cahors, ancien Directeur du chemin de fer de Jougnès à Eclepens, *Président*.

SALBANT (Jean-Auguste-Edouard), Propriétaire, Receveur municipal de la ville de Cahors.

VERTUT (Baptiste), Propriétaire, Entrepreneur de travaux publics, Directeur des Mines de phosphate du Lot.

CENSEUR

MAZIÈRES (Etienne), Propriétaire, avoué à Cahors.

DIRECTEUR

M. PETIT (Hippolyte), Directeur de la S^d d'Assurances Le Lot.

ÉMISSION PUBLIQUE
DE 600 ACTIONS NOUVELLES DE 500 FRANCS
LIBÉRÉES DE 125 FR.

ON VERSE $\left\{ \begin{array}{l} 50 \text{ francs en souscrivant.} \\ 75 \text{ francs fin décembre prochain.} \end{array} \right.$

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Jeudi, 4 Novembre, de 9 h. du matin à 4 h. du soir,

AUX GUICHETS DU CRÉDIT DU LOT, RUE DU LYCÉE, A CAHORS,

ET CHEZ TOUS LES BANQUIERS CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ.

On peut Souscrire par Correspondance.

Les Statuts seront envoyés à toute personne qui en fera la demande. — Pour tous renseignements s'adresser au siège de la Société, de 9 heures à midi, et de 2 heures à 5 heures du soir.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour l'automne d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera appliqué à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.**

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors,

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Chaines à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.

Le **Sieur Delpech** espère que MM. les propriétaires voudront bien l'honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

A VENDRE

BONNE OCCASION
des
APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE
avec nombreux accessoires.
S'adresser au bureau du Journal

Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche
à des prix très-modérés,
Chez M. Douyssel, route Capes-
tang, Béziers (Hérault).

HORS CONCOURS à l'EXPOSITION
Universelle de 1887
PREMIERS PRIX
aux CONCOURS
régionaux
du Midi.
USINE
à
LOURDES
Fondée en 1729
ADMINISTRATION
PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des journaux financiers
NEUVIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches
PAR AN Semaine politique et financière
— Etudes sur les questions du
jour — Renseignements sur
toutes les valeurs — Arbitrages
avantageux — Conseils particu-
liers par Correspondance — Échéance
des coupons et leur prix exact
— Cours officiels de toutes les
Valeurs cotées ou non cotées.
4 FRANCS
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F. LA Première Année
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS
PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des in-
dications qu'on ne trouve dans aucun
journal financier.
ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE
59, Rue Trinité — Paris

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques,
maladies des voies digestives, engorgement du
foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pa-
santur d'estomac, digestion difficile, inappétence
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie,
gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^o concessionnaire :
PARIS, 22, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la
CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux
minérales pharmaciens et droguistes

TONIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général,
pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des
maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amé-
lioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE Cahors

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP

CHEMISES INFRISOISSABLES
Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTÈME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,
par M. DIDES,
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud